



# FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES CHAUDRONNIERS

Joseph Maloney, C.S.M., Vice président international

boilermaker.ca

Le 4 mai 2017

Le très honorable Justin Trudeau  
Premier Ministre du Canada  
Chambre des communes  
Ottawa, ON K1A 0A6

L'honorable François-Philippe Champagne  
Ministre du Commerce international  
Chambre des communes  
Ottawa, ON K1A 0A6

Messieurs Trudeau et Champagne,

Je vous écris pour solliciter votre aide sur une question qui entraîne de graves conséquences pour les travailleurs canadiens, l'économie canadienne et notre sécurité nationale.

Je vous renvoie à des dispositions de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne ainsi qu'à des rapports dans les médias concernant de possibles négociations commerciales avec la Chine qui permettraient à des entreprises étrangères d'importer de la main-d'œuvre en provenance de leur pays pour la construction et la maintenance d'installations industrielles en vertu de contrats leur ayant été attribués.

Selon les informations relayées par les médias, la Chine aurait ouvertement demandé un tel accès à l'économie canadienne. Des dispositions de l'AECG placent les entreprises étrangères sur un pied d'égalité avec les entreprises canadiennes en matière de reconnaissance de compétences étrangères et permettent à des entreprises européennes d'importer leur propre main-d'œuvre au Canada, contournant ainsi le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

De telles dispositions pourraient avoir des conséquences désastreuses pour des milliers de Canadiens qui travaillent dans nos industries de l'énergie et de la construction, notamment pour ceux qui, comme les membres de notre syndicat, construisent et maintiennent ces installations stratégiques.

L'instrument interprétatif commun de l'AECG et le texte intégral de l'accord renferment des dispositions concernant le maintien des normes du travail existantes dans chaque pays ainsi que l'engagement louable du Canada de ratifier des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Malheureusement, ces mesures ne sont d'aucune utilité lorsqu'il est question de protéger les travailleurs canadiens contre l'importation en gros de mains-d'œuvre étrangères lorsque de nouveaux projets de développement sont envisagés ou des installations existantes doivent être fermées pendant des travaux d'entretien régulier.

.../2

## Joseph Maloney, le 4 mai, 2017, page 2

Par contre, l'AECG prévoit que les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent adopter des règlements pour « réglementer les activités économiques dans l'intérêt public ».

Selon nous, il est certainement dans l'intérêt public de protéger les travailleurs canadiens contre toute forme de concurrence déloyale et de veiller à ce que ces installations industrielles stratégiques soient construites par des travailleurs canadiens. Des exemples de telles installations incluent notamment des usines de gaz naturel liquéfié, des installations de sables bitumineux, des centrales nucléaires, des raffineries, des usines de produits chimiques et des pipelines.

Seulement dans l'intérêt de la sécurité, l'expérience démontre que le recours à des travailleurs étrangers pour construire ces installations peut soulever de graves problèmes qui nuisent non seulement aux travailleurs affectés directement aux projets, mais aussi aux collectivités avoisinantes.

Sur le plan économique, ces projets injectent des milliards de dollars dans l'économie canadienne sous forme de rémunération versée à des centaines de milliers de travailleurs.

Surtout, notre syndicat comprend les effets que des pénuries de main-d'œuvre peuvent avoir sur notre économie. Notre commerce est tel qu'il ne peut être remplacé lorsqu'il est question de la construction et de la maintenance de grandes installations industrielles. Si nous ne sommes pas en mesure d'assurer les services d'un nombre suffisant de chaudronniers qualifiés à nos entrepreneurs, des projets dont dépendent les emplois de nos membres sont à risque d'être reportés.

Pour cette raison, nous avons travaillé avec nos employeurs ainsi que les gouvernements provinciaux et fédéral pour assurer un nombre suffisant de chaudronniers. Nous avons encouragé un plus grand nombre de jeunes à devenir apprentis chaudronniers. Nous avons travaillé avec des communautés de Premières nations et des anciens combattants (dans le cadre de notre programme Du régiment aux bâtiments). Et, lorsque nous n'avons pas réussi à recruter des Canadiens malgré nos recherches exhaustives, nous avons eu recours au PTET du gouvernement fédéral pour trouver des nombres limités de chaudronniers qualifiés aux États-Unis et en Irlande.

Le processus par lequel nous trouvons des travailleurs qualifiés pour nos entrepreneurs est très différent de celui qu'utilisera une grande société d'ingénierie européenne (ou encore chinoise), qui importera tout la main-d'œuvre requise pour un projet de son pays. Nous avons une obligation – que nous acceptons volontiers – de donner la priorité aux travailleurs canadiens. Nous respectons à la lettre les lignes directrices et les règlements des gouvernements provinciaux et fédéral pour nous assurer que les travailleurs étrangers que nous fournissons n'occupent pas des emplois qui pourraient être occupés par des Canadiens. Tous les travailleurs étrangers que nous devons recruter bénéficient des mêmes salaires, avantages sociaux et droits au travail que nos membres canadiens. Ils reçoivent de la formation complémentaire et subissent des examens visant à valider que leurs connaissances et compétences respectent les normes canadiennes.

.../3

## Joseph Maloney, le 4 mai, 2017, page 3

Or il appert que l'AECG ne tient pas compte de l'établissement et de l'application de tels règlements et de telles pratiques.

Quelle sera l'incidence pour les travailleurs canadiens? Principalement, ils devront s'engager dans une libre concurrence pour obtenir du travail contre des travailleurs de pays où les salaires sont au moins deux fois moins élevés que la moyenne payée au Canada. La concurrence européenne pour décrocher des emplois au Canada ne viendra pas de pays où les salaires sont plus élevés. Elle viendra principalement des pays de l'UE où les salaires sont plus bas, des pays comme la Pologne et la Slovénie, où le salaire moyen se chiffre à 12 000 \$ ou moins.

Ironiquement, ces mêmes pays ont invoqué des dispositions de l'AECG pour déclarer qu'ils se réservent le droit d'interdire aux travailleurs canadiens des emplois dans des industries d'importance stratégique, comme celles de l'énergie nucléaire et des pipelines. Ces pays reconnaissent que de telles industries devraient être exemptées de l'application de certaines dispositions de l'AECG. Pourquoi le Canada refuserait-il de faire de même dans l'intérêt de sa sécurité nationale?

Nous ne voyons pas en quoi l'économie canadienne bénéficiera de l'importation en gros de travailleurs étrangers. Inévitablement, des entreprises étrangères (et possiblement quelques entreprises canadiennes) bénéficieront d'une réduction de leurs dépenses salariales, mais à quel prix? En quoi serait-il logique de déplacer des milliers de travailleurs canadiens au bénéfice d'intérêts étrangers?

C'est pour cette raison que nous demandons à votre gouvernement de prendre l'initiative de protéger les travailleurs canadiens contre les possibles effets de l'importation en gros de travailleurs étrangers.

Plus précisément, nous demandons que :

- le gouvernement fédéral se réserve le droit, en vertu des dispositions de l'AECG, d'adopter des lois et des règlements pour limiter l'importation de travailleurs de métier étrangers conformément au Programme des travailleurs étrangers temporaires, incluant les études d'impact sur le marché du travail qui semblent être interdites en vertu du bannissement des examens des besoins économiques prévu à l'AECG;
- le gouvernement fédéral se réserve expressément le droit d'adopter des lois et des règlements établissant dans quelle mesure des entreprises étrangères peuvent travailler dans des industries d'importance stratégique pour notre sécurité nationale;
- les autorités fédérales et provinciales appropriées passent en revue leur réglementation sur la qualification et les tests de métier pour assurer la sécurité des travailleurs affectés aux projets et des collectivités avoisinantes;

.../4

Joseph Maloney, le 4 mai, 2017, page 4

- vous preniez rendez-vous avec nous, d'autres représentants de métiers qualifiés et notre industrie afin de discuter davantage des possibles ramifications de l'importation en gros de travailleurs et de possibles solutions aux véritables problèmes qui découleront d'une telle importation de main-d'œuvre.

Nous espérons pouvoir compter sur votre réponse positive et serons heureux de vous fournir tout renseignement supplémentaire nécessaire.

Agréez, Messieurs Trudeau et Champagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Joseph Maloney, CSM  
Vice-président international pour le Canada  
Fraternité internationale des Chaudronniers

c.c. Newton Jones, président international  
Fraternité internationale des Chaudronniers

Hassan Yussuf, président  
Congrès du travail du Canada

Membres du Conseil privé

Membres du Parlement